

sition du Ministère, pour les résidences officielles à l'étranger, un grand choix de peintures d'artistes canadiens. L'inauguration de l'édifice Lorne a obligé la Galerie nationale à demander que tous les tableaux prêtés au Ministère lui soient retournés. Comme les peintures constituent un élément important dans la décoration des résidences officielles, le Ministère a décidé d'acheter lui-même des œuvres canadiennes pour remplacer les tableaux qui avaient été retirés. Il a créé un comité de sélection comprenant des représentants du Ministère et des représentants de la Galerie nationale. Ces cinq dernières années, il a fait l'acquisition de tableaux canadiens, mais en quantité limitée par son budget. En outre, le Ministère a acheté un nombre limité de gravures et de sculptures esquimaudes.

Le Ministère possède maintenant 406 tableaux dus à 125 peintres canadiens. Leur choix vise à représenter le mieux possible la variété des talents du pays, compte tenu des besoins de nos immeubles. Il y a deux ans, les peintres canadiens ont été invités à soumettre de grandes toiles; c'est parmi celles-ci que le Comité a fait son choix. Une fois achetées, les peintures sont inscrites au registre, photographiées pour les archives, puis encadrées selon les besoins. Les demandes émanant des missions sont étudiées avec soin quant aux dimensions, aux teintes et aux sujets pouvant le mieux convenir à la maison et à la mission dont il s'agit.

Section des véhicules et du matériel électrique

L'une des fonctions de cette section consiste à étudier les dispositions des étages et des bureaux, puis à donner des conseils sur les installations électriques, de plomberie et de climatisation. C'est d'elle que relèvent les achats de matériel électrique: cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, ventilateurs, réchauds, postes de radio, etc. pour les bureaux, les résidences officielles et les locaux du personnel. Il faut d'abord se renseigner sur le climat, le courant électrique, les adductions d'eau, et sur tout ce qui détermine le choix des appareils.

Le Ministère met 128 voitures à la disposition de ses 65 missions. Automobiles particulières ou du type "familial", elles ont plusieurs usages: déplacement du chef de la mission, faciliter la livraison du courrier, les messages, le transport en direction ou en provenance de l'aéroport, ainsi que les courses au ministère des Affaires étrangères ou aux autres ministères. La Section des véhicules et du matériel électrique consigne avec soin les travaux d'entretien, de réparations, les assurances, les accidents, etc. Elle renouvelle les voitures à des intervalles de trois ou quatre ans, ou lorsqu'elles ont parcouru une soixantaine de mille milles. Le Ministère achète des voitures canadiennes, si possible. Les recommandations d'achat sont soumises au Comité des véhicules, avec les renseignements justificatifs.

Section de l'inventaire

Avec les années, les ameublements et le matériel des immeubles de l'étranger ont fini par représenter des valeurs considérables. Aux termes de la Loi sur l'administration financière, la gestion de tout ce matériel incombe au Ministère. En 1957,